



## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le mardi 4 octobre 2022 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: Monsieur le conseiller Louis Martin, président  
Madame la conseillère Véronique Dallaire, vice-présidente

Monsieur le maire Bruno Marchand

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Marie-Josée Asselin	Stevens Mélançon
Marie-Pierre Boucher	Éric Ralph Mercier
Patricia Boudreault-Bruyère	Maude Mercier Larouche
Anne Corriveau	Isabelle Roy
Mélissa Coulombe-Leduc	Jackie Smith
Alicia Despins	Catherine Vallières-Roland
Bianca Dussault	Steeve Verret
Jean-François Gosselin	Claude Villeneuve
Pierre-Luc Lachance	David Weiser
Claude Lavoie	

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général  
M<sup>e</sup> Julien Lefrançois, assistant-greffier  
M<sup>e</sup> Anne-Laure Pelletier, assistante-greffière substitut

### **Ouverture de la séance**

---

À 17 h 01, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

### **CV-2022-0878 Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Asselin,  
appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0879** **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 19 septembre 2022**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 19 septembre 2022, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport de monsieur le maire Bruno Marchand sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 21 septembre 2022 et dépôt du procès-verbal**

---

Monsieur le maire Bruno Marchand fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 21 septembre 2022 et dépose le procès-verbal.

**Communications écrites au conseil**

---

- Dépôt d'une lettre, datée du 19 septembre 2022, confirmant la fin de mandat de madame la conseillère Véronique Dallaire à titre de conseillère associée au sein du comité exécutif, laquelle est effective à compter de cette date;
- Dépôt d'une lettre, datée du 19 septembre 2022, désignant monsieur le conseiller Claude Lavoie à titre de membre du comité exécutif, laquelle désignation est effective à compter de cette date;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Claude Lavoie, de sa déclaration attestant qu'il exerce à temps plein ses fonctions de conseiller municipal, de président d'arrondissement et de membre du comité exécutif, conformément à l'article 7 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec*;
- Dépôt du *Rapport de la consultation publique portant sur le Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à la récupération, au recyclage, à l'entreposage ou à la transformation de résidus de béton, d'enrobés bitumineux ou de briques sur un site extractif*, R.V.Q. 3097;

- Dépôt de la *Vision de la mobilité active 2023–2027*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Pierre–Luc Lachance, d'une réponse à une question posée par madame la conseillère Alicia Despins, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 29 août 2022, relative à *l'Adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec – Contrats débutant en 2022 – Zones C0003 et C0009 (Appel d'offres public 77477)*;
- Dépôt, par madame la conseillère Marie–Pierre Boucher, d'une réponse à une question posée par madame la conseillère Véronique Dallaire, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 septembre 2022, relative aux inscriptions aux activités aquatiques;
- Dépôt, par madame la conseillère Marie–Pierre Boucher, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 septembre 2022, relative au *Règlement sur des travaux de mise en oeuvre de l'écoquartier de la Pointe–aux–Lièvres dans l'arrondissement de La Cité–Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3106*;
- Dépôt, par madame la conseillère Marie–Pierre Boucher, d'un document intitulé *Sommet des aînés de Québec 2022 – Rapport de synthèse et recommandations des participants*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller David Weiser, d'une réponse à une question posée par madame la conseillère Alicia Despins, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 septembre 2022, relative à la *Modification à l'offre d'achat intervenue entre la Ville de Québec et Hydro–Québec, relative à l'acquisition d'un immeuble sis en bordure de la 41<sup>e</sup> Rue Est, connu et désigné comme étant les lots 1 051 898, 6 373 546, 1 051 899, 1 037 302 et 6 436 166 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité–Limoilou*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Jean–François Gosselin, d'une réponse à une question posée par madame la conseillère Véronique Dallaire, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 septembre 2022, relative au programme *Nager pour survivre*.

#### **Matière nécessitant une consultation publique**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

#### **Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une première période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

- Dépôt, par madame la conseillère Alicia Despins, d'une réponse à une demande d'accès relative à l'état des terrains de baseball sur le territoire de la ville de Québec, ainsi que la liste des membres du nouveau comité sur le baseball.

## **Première période de questions des citoyens**

---

Une première période de questions est tenue à l'intention des citoyens.

## **Avis de proposition**

---

## **Nouvel avis de proposition**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

## **Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition**

---

**CV-2022-0880** **Avis de proposition déposé par madame la conseillère Patricia Boudreault–Bruyère, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 septembre 2022, demandant au Réseau de transport de la Capitale d'étendre le service VéloBus sur tous ses parcours, et de désigner des arrêts VéloBus aux parcours autres que les Métrobus - DG2022-048 (Ra-2372)**

---

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel DG2022–048. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Patricia Boudreault–Bruyère, pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la conseillère Patricia Boudreault–Bruyère déclare qu'elle maintient son avis de proposition. Madame la conseillère Anne Corriveau appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que la mission du *Réseau de transport de la Capitale* (RTC) est d'assurer la mobilité des personnes sur son territoire, en offrant du transport collectif et en favorisant l'intégration des différentes solutions de déplacement;

Attendu que, mis en place dès 2010, le service saisonnier *VéloBus* répond en tout point à cette mission, permettant ainsi de faciliter les déplacements actifs, et ajoutant à l'attractivité du RTC;

Attendu qu'il est particulièrement pratique pour les utilisateurs provenant des secteurs plus éloignés du centre-ville, tels que Beauport, Loretteville et Duberger-Les Saules;

Attendu que les supports à vélo ne sont installés que sur les autobus articulés attitrés aux parcours *Métrobus* 800, 801, 802, 804 et 807;

Attendu que, pour diverses raisons, les autobus articulés sont remplacés par d'autres véhicules qui ne sont pas équipés de supports à vélos, privant ainsi les usagers du service *VéloBus* et entraînant des impacts négatifs sur l'attractivité du service;

Attendu que de nombreuses autres sociétés de transport rendent le service *VéloBus* accessible sur tous leurs parcours, dont celles des villes d'Ottawa, Laval, Sherbrooke et Trois-Rivières;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est proposé que le conseil de la ville demande au *Réseau de transport de la Capitale* d'étendre le service *VéloBus* sur tous ses parcours, et de désigner des arrêts *VéloBus* aux parcours autres que ceux du *Métrobus*.

Monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Stevens Mélançon, Éric Ralph Mercier, Isabelle Roy, Jackie Smith et Claude Villeneuve.

Ont voté contre : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Mélissa Coulombe-Leduc, Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret et David Weiser.

En faveur : 9      Contre : 12

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

### **Proposition sans préavis**

---

**CV-2022-0881 Félicitations aux athlètes et aux entraîneurs des équipes de l'Académie Saint-Louis et du Rouge et Or de l'Université Laval pour leurs performances, lors des Championnats panaméricains de cheerleading 2022**

---

Attendu que l'équipe de cheerleading du *Rouge et Or* de l'Université Laval, et l'équipe de cheerleading juvénile 4 de l'Académie Saint-Louis ont été retenues par *Cheer Canada* pour représenter le pays lors des *Championnats panaméricains*, qui se tenaient à Santiago, au Chili, du 29 septembre au 2 octobre 2022;

Attendu qu'à l'issue de ce championnat exigeant, les 24 jeunes athlètes de l'équipe de l'Académie Saint-Louis ont offert une excellente performance, ce qui leur a permis de rafler la deuxième position dans la catégorie *Junior All Girl Advanced*;

Attendu que les 24 athlètes seniors de l'équipe du *Rouge et Or* de l'Université Laval, après s'être taillés une place dans l'importante catégorie *Coed Premier*, ont terminé en quatrième position;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret, appuyée par madame la conseillère Véronique Dallaire,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent les athlètes et les entraîneurs des équipes de l'Académie Saint-Louis et du *Rouge et Or* de l'Université Laval, pour leurs brillantes performances lors des *Championnats panaméricains de cheerleading 2022*.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0882 Mention du mois de la sensibilisation à la lutte contre le cancer du sein qui a lieu en octobre**

---

Attendu que depuis 11 ans cette année, la ville de Québec se pare de rose en octobre pour souligner le mois de la sensibilisation à la lutte contre le cancer du sein;

Attendu que ce mouvement est né de l'initiative de femmes engagées dans la communauté, dont madame Louise Cordeau qui avait vu ce qui se faisait à Chicago à l'époque;

Attendu que depuis 11 ans plusieurs édifices, tant publics que privés, monuments et sites, sont illuminés en rose, et qu'on n'a qu'à penser au *Château Frontenac*, à l'hôtel *Le Concorde* ou à la *Maison Simons*;

Attendu que c'est aussi une solidarité envers les femmes atteintes de cette maladie, qui touche près de 30 000 femmes au pays;

Attendu que la pandémie a occupé une telle place au cours des deux dernières années qu'elle a occulté beaucoup d'autres maladies;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy,

appuyée par madame la conseillère Véronique Dallaire,

il est résolu que les membres du conseil de la ville saluent cette initiative et continuent de l'encourager, car pour les femmes atteintes du cancer du sein, ce n'est pas le vert qui est la couleur de l'espoir, c'est le rose!

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0883 Félicitations aux étudiants du *Collège des Compagnons* qui étaient dans les bureaux de scrutin, lors de l'élection qui s'est tenue le 3 octobre 2022**

---

Attendu que pour la première fois au Québec, des jeunes de moins de 18 ans étaient dans les bureaux de scrutin, lors de l'élection qui s'est tenue le 3 octobre 2022;

Attendu que 36 jeunes du *Collège des Compagnons* se sont portés volontaires pour cette grande première;

Attendu que cette expérience leur a permis de mieux comprendre le fonctionnement des élections et de contribuer à l'exercice d'une saine démocratie;

Attendu que leur engagement est bénéfique pour contribuer à contrer la pénurie de main-d'oeuvre, qui touche toutes les sphères de notre société;

Attendu que voter est un droit et un devoir que nous devons favoriser dès le plus jeune âge;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par monsieur le conseiller Louis Martin,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent les 36 étudiants du *Collège des Compagnons* qui ont travaillé dans les bureaux de scrutin, pour leur implication et leur contribution à notre vie démocratique; peut-être inspireront-ils les municipalités du Québec à emboîter le pas.

Adoptée à l'unanimité

**Rapports du comité exécutif**

---

**Matières relevant de la compétence du conseil de la ville**

---

**CV-2022-0884** **Abrogation de la résolution CV-2022-0382 – Entente entre la Ville de Québec et *BTR Heavy Rental Partners Canada Ltd. DBA Canada's Big Truck Rental*, pour la location sur demande de camions de collecte de matières résiduelles incluant l'entretien – 2022 à 2024 (Avis d'intention 79141) - AP2022-696 (Abroge CV-2022-0382) (Ra-2370)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu :

- 1° d'abroger la résolution CV-2022-0382 du 2 mai 2022;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *BTR Heavy Rental Partners Canada Ltd. DBA Canada's Big Truck Rental*, pour la location sur demande de camions de collecte de matières résiduelles incluant l'entretien – 2022 à 2024, à compter de la date de signature de l'entente au 31 décembre 2024, pour une somme estimée à 4 685 421 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes;
- 3° d'autoriser le directeur de la Division de la gestion des matières résiduelles à signer cette même entente.

Monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Stevens Mélançon et Éric Ralph Mercier.

En faveur : 18      Contre : 2

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2022-0885** **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou – Engagement de crédit relatif à l'entente entre la Ville de Québec et *Patro Roc-Amadour (1978) inc.*, relative à l'entretien spécialisé et la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 30 avril 2025 (Dossier 78186) - AP2022-615 (CT-2598949, CT-2611374) — (Ra-2371)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,



appuyée par madame la conseillère Jackie Smith,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Patro Roc–Amadour (1978) inc.*, relative à l'entretien spécialisé et la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 30 avril 2025, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0886 Avis de modification numéro 3 relatif au contrat de travaux de démontage et d'entreposage pour le monument Cardinal–Taschereau, dans le cadre du réaménagement de la place de l'Hôtel-de-Ville (Dossier 76055) - AP2022-711 (CT-2620448) — (Ra-2371)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 101 130 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *Maçonnerie Murphy inc.*, selon la délégation de pouvoirs en vigueur, pour des travaux de démontage et d'entreposage pour le monument Cardinal–Taschereau, dans le cadre du réaménagement de la place de l'Hôtel-de-Ville, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 3 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Stevens Mélançon et Éric Ralph Mercier.

En faveur : 19      Contre : 2

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2022-0887 Ratification de la signature du *Programme de coopération pour les années 2023–2025* entre la Ville de Québec et la Ville de Bordeaux - CS2022-004 (Ra-2371)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de ratifier la signature du *Programme de coopération pour les années 2023–2025* entre la Ville de Québec et la Ville de Bordeaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit programme de coopération joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0888** **Vente d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 907 155 du cadastre du Québec, situé dans le parc industriel de Val-Bélair, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2022-632 (Ra-2371)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'autoriser la vente d'un immeuble situé dans le parc industriel de Val-Bélair, en bordure de l'avenue des Affaires, connu et désigné comme étant le lot 5 907 155 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 11 685,3 mètres carrés, à 9426–8596 *Québec inc.*, pour une somme de 880 500 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0889** **Subvention discrétionnaire à Centraide - DG2022-047 (CT-2623892) — (Ra-2371)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de verser une subvention de 205 000 \$ à *Centraide* pour la campagne 2022, soit 160 000 \$ à titre de don corporatif, 25 000 \$ à titre de contribution au *Fonds d'impact Essentiel* et 20 000 \$ pour la participation au programme de leadership *Chargés partenaires Centraide*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Louis Martin quitte temporairement son siège à 19 h 50 et madame la vice-présidente Véronique Dallaire le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722.

**CV-2022-0890** **Autorisation de déposer une demande d'aide financière à Recyc-Québec, dans le cadre de l'Appel de propositions visant la réduction de l'utilisation de produits à usage unique - EX2022-063 (Ra-2371)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière à Recyc-Québec, dans le cadre du programme visant la réduction des produits à usage unique, pour le projet *Réduction des bouteilles d'eau à usage unique sur le site événementiel d'ExpoCité*;
- 2° de s'engager à payer sa part des coûts admissibles dudit projet;
- 3° d'autoriser la directrice d'ExpoCité à agir au nom de la Ville de Québec, dans le cadre de la présente demande d'aide financière et des projets-pilotes qui y sont rattachés.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0891** **Réception d'une aide financière du ministère de l'Éducation, pour le remboursement de frais d'inscription pour des formations en sécurité aquatique - LS2022-175 (CT-LS2022-175) — (Ra-2371)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la réception d'une aide financière de 50 000 \$ du ministère de l'Éducation, afin de permettre le remboursement des frais d'inscription aux participants des formations en sécurité aquatique;
- 2° une dépense supplémentaire estimée à 5 000 \$, pour couvrir l'ensemble des remboursements de formation en sécurité aquatique pour la session 2022;
- 3° le fournisseur d'inscription en ligne *Ticketpro*, lié par entente avec la Ville, à procéder aux remboursements des frais d'inscription pour les formations en sécurité aquatique.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Matières à soumettre au conseil d'agglomération**

---

**CV-2022-0892** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour la fourniture de pièces et de produits spécialisés pour les unités du parc véhiculaire – Lots 3, 4 et 5 (Appel d'offres public 77677) - AP2022-694 (Ra-2370)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour la fourniture de pièces et de produits spécialisés pour les unités du parc véhiculaire, à compter de la date d'adjudication au 31 août 2025, conformément à la demande publique de soumissions 77677 et aux prix unitaires de leur soumission respective pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes :

- 1° Lot 3 : *Du-So Pièces d'auto inc.*, pour une somme estimée à 88 402,02 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 16 août 2022;
- 2° Lot 4 : *General Bearing Service inc.*, pour une somme estimée à 94 393,74 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 22 août 2022;
- 3° Lot 5 : *Outils Plus M.J. inc.*, pour une somme estimée à 152 794,47 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 3 août 2022.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0893** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 2 relatif au contrat pour l'entretien du revêtement métallisé des fours de l'incinérateur – Arrondissement de La Cité-Limoilou (Dossier 76240) - AP2022-698 (CT-2618631) — (Ra-2370)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire estimée à 70 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *Integrated Global Services Canada* en vertu de la résolution CA-2021-0534 du 6 octobre 2021, pour l'entretien du revêtement métallisé des fours de l'incinérateur – Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2024, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0894** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la nomenclature des emplois manuels - RH2022-807 (CT-RH2022-807) — (Ra-2370)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption :

1° de la modification proposée à la nomenclature des emplois manuels;

2° de la nomenclature modifiée des emplois manuels.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0895** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le règlement hors cour relativement aux dossiers *Ville de Québec c. Socomec Industriels inc. et al.* (n° 200-17-026751-172) et *Ville de Québec c. Réfrabec inc. et al.* (n° 200-17-026781-179) - AJ2022-026 (Ra-2371)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'approbation de l'entente intervenue le 19 septembre 2022, prévoyant le paiement d'une somme de 600 000 \$ en capital, intérêts et frais à la Ville de Québec en contrepartie d'une quittance générale et finale pour toute réclamation en lien avec les faits allégués aux procédures judiciaires et avec les pièces déposées à leur soutien dans les dossiers portant les numéros de Cour 200-17-026751-172 et 200-17-026781-179;

2° l'autorisation aux procureurs de la Ville de Québec, *Giasson et Associés*, à signer, pour et au nom de la Ville de Québec, les documents de transaction et quittance ainsi que tout autre document nécessaire pour donner effet aux présentes.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0896** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Alliance Polymères Québec*, aux fins d'accompagnement dans la recherche pour le conditionnement et le recyclage de rejets de sacs (volet matériaux plastiques) (Dossier 77936) - AP2022-499 (CT-2598181) — (Ra-2371)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Alliance Polymères Québec*, aux fins d'accompagnement dans la recherche pour le

conditionnement et le recyclage de rejets de sacs (volet matériaux plastiques), à compter de la date de signature de ladite entente au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 200 200 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à cette même entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0897** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant une partie du lot 6 379 539 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2022-609 (CT-2621523) — (Ra-2371)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de l'acquisition, à des fins municipales, d'une partie du lot 6 379 539 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 46,7 mètres carrés, propriété représentée par le *Syndicat de la copropriété 1306 boulevard René-Lévesque Ouest*, pour une somme de 98 297,07 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel, notamment le versement d'un acompte conformément à l'article 10.4 de cette même promesse de vente.

Monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : madame la conseillère Bianca Dussault et messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Éric Ralph Mercier.

En faveur : 16      Contre : 4

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2022-0898** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 2 011 606 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 1532 - GT2022-432 (Ra-2371)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 2 011 606 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social*, R.A.V.Q. 1532.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, les membres du conseil acceptent à l'unanimité que les sommaires PA2022-100, PA2022-101, PA2022-102, PA2022-103, PA2022-104 et PA2022-105 soient soumis en bloc pour adoption.

**CV-2022-0899** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 2019-605 modifiant le Règlement R.V.Q. 990 Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement en abrogeant le programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur nord du lac Saint-Augustin et en créant, en lieu et place, des aires de grandes affectations du sol « Résidentielle – urbaine (RU) » et « Résidentielle – rurale (RR) », de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec - PA2022-100 (Ra-2371)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement N° 2019-605 modifiant le Règlement R.V.Q. 990 Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement en abrogeant le programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur nord du lac Saint-Augustin et en créant, en lieu et place, des aires de grandes affectations du sol « Résidentielle – urbaine (RU) » et « Résidentielle – rurale (RR) », de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.*

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0900** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 2019-606 modifiant le Règlement N° 89-663 Règlement de plan d'aménagement d'ensemble en abrogeant l'aire PAE-3 (Le Sous-Bois), de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec - PA2022-101 (Ra-2371)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement N° 2019-606 modifiant le Règlement N° 89-663 Règlement de*

*plan d'aménagement d'ensemble en abrogeant l'aire PAE-3 (Le Sous-Bois), de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.*

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0901** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 2019-607 modifiant le Règlement de lotissement N° 481-85 en diminuant les dimensions minimales exigées pour les lots desservis dans le secteur nord du lac Saint-Augustin, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec - PA2022-102 (Ra-2371)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement N° 2019-607 modifiant le Règlement de lotissement N° 481-85 en diminuant les dimensions minimales exigées pour les lots desservis dans le secteur nord du lac Saint-Augustin, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.*

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0902** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 2022-686 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 en modifiant le plan de zonage et certaines normes applicables au secteur nord du lac Saint-Augustin et abrogeant le Règlement N° 2019-608 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 en modifiant le plan de zonage et certaines normes applicables au secteur nord du lac Saint-Augustin, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec - PA2022-103 (Ra-2371)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement N° 2022-686 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 en modifiant le plan de zonage et certaines normes applicables au secteur nord du lac Saint-Augustin et abrogeant le Règlement N° 2019-608 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 en modifiant le plan de zonage et certaines normes applicables au secteur nord du lac Saint-Augustin, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.*



Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0903** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 2022-693 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 en modifiant le plan de zonage et certaines normes applicables au secteur nord du lac Saint-Augustin dans la zone RA/C-3, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec - PA2022-104 (Ra-2371)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 2022-693 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 en modifiant le plan de zonage et certaines normes applicables au secteur nord du lac Saint-Augustin dans la zone RA/C-3, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0904** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 2022-694 modifiant le Règlement N° 2019-607 modifiant le Règlement de lotissement N° 481-85 en diminuant les dimensions minimales exigées pour les lots desservis dans le secteur nord du lac Saint-Augustin, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec - PA2022-105 (Ra-2371)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 2022-694 modifiant le Règlement N° 2019-607 modifiant le Règlement de lotissement N° 481-85 en diminuant les dimensions minimales exigées pour les lots desservis dans le secteur nord du lac Saint-Augustin, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0905** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des interventions de nature mixte relatives au réaménagement des réseaux routiers municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1534 - [TM2022-253](#) (Ra-2371)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des interventions de nature mixte relatives au réaménagement des réseaux routiers municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1534.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0906** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte d'acquisition et d'installation de bornes de paiement et du système de gestion du stationnement et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1525 - [TM2022-254](#) (Ra-2371)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la modification de la fiche 37016 du PIQ 2022–2026 afin d'y ajouter un montant de 1 000 000 \$ de compétence mixte pour l'année 2023;
- 2° d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte d'acquisition et d'installation de bornes de paiement et du système de gestion du stationnement et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1525.

Monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Mélissa Coulombe-Leduc, Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Stevens Mélançon, Éric Ralph Mercier, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret et David Weiser.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Alicia Despins, Louis Martin, Isabelle Roy et Claude Villeneuve.

En faveur : 15      Contre : 6

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

Monsieur le président Louis Martin reprend son siège. Il est 20 h 17.

**CV-2022-0907** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement de cellules d'enfouissement, de fermeture, de post-fermeture, de gestion du biogaz et autres ouvrages connexes aux lieux d'enfouissement municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1527 - PV2022-008 (Ra-2372)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la modification de la fiche 47001 du PIQ 2022–2026 afin d'y ajouter un montant de 8 500 000 \$ de compétence d'agglomération pour les années 2022 à 2025;
- 2° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement de cellules d'enfouissement, de fermeture, de post-fermeture, de gestion du biogaz et autres ouvrages connexes aux lieux d'enfouissement municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1527*;
- 3° l'appropriation d'un montant de 1 150 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1527. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement**

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

**Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire**

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

**CV-2022-0908** **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à plusieurs dispositions, R.V.Q. 3068 - PA2022-086 (Ra-2371)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à plusieurs dispositions*, R.V.Q. 3068.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2022-0909** **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à plusieurs dispositions, R.V.Q. 3068 - PA2022-086 (Ra-2371)**

---

Madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions.

Ces modifications visent principalement les objets suivants :

- des précisions aux groupes d'usages *C20 restaurant* et *C40 générateur d'entreposage*;
- les normes d'exercice d'un usage spécifiquement autorisé;
- l'exploitation d'un restaurant en usage associé à un usage du groupe *R3 équipement récréatif extérieur régional*;
- l'emplacement des constructions accessoires situées en cour avant secondaire d'un lot transversal ou d'un lot d'angle transversal;
- l'implantation d'une case de stationnement sur un lot contigu qui fait partie d'un corridor de transport d'électricité ou sur un lot vacant séparé du lot desservi par un corridor de transport d'électricité;
- l'aménagement d'une aire de stationnement sur un lot occupé par un bâtiment isolé d'au plus trois logements, un bâtiment jumelé d'au plus deux logements ou un bâtiment en rangée d'un logement;
- la hauteur d'une clôture pouvant se substituer à un écran visuel exigé au plan de zonage;
- les normes particulières relatives à la plantation d'arbres exigée en lien avec l'aménagement d'une butte-écran, d'un mur anti-bruit, d'une zone tampon ou d'un écran visuel;

- l'installation d'une enseigne sur un bâtiment, d'une enseigne au sol ou d'une enseigne desservant un restaurant offrant le service à l'automobile.

Ce règlement apporte finalement certaines corrections de forme visant à corriger des coquilles ou à assurer la cohérence interne de ces règlements. Il apporte aussi certains ajustements relativement aux normes de délivrance d'un permis de construction ou de lotissement visant un terrain inscrit à la liste des terrains contaminés constituée par la ville en application de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

## **Adoption des règlements**

---

**CV-2022-0910** *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne, R.V.Q. 3080, tel que modifié - PA2022-108 (Ra-2372)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu :

- 1° de prendre acte du rapport de consultation publique sur le *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne, R.V.Q. 3080*;
- 2° d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne, R.V.Q. 3080*, tel que modifié.

Conformément à l'article 79 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville, R.V.Q. 1722*, monsieur le conseiller Stevens Mélançon propose de retirer de l'ordre du jour le sommaire décisionnel PA2022-108. Monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier appuie cette proposition.

Monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier demande le vote sur la proposition de retrait du sommaire décisionnel.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Stevens Mélançon et Éric Ralph Mercier.

Ont voté contre : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

En faveur : 2      Contre : 18

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote sur la proposition principale.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Stevens Mélançon et Éric Ralph Mercier.

En faveur : 19      Contre : 2

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2022-0911** *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à la récupération, au recyclage, à l'entreposage ou à la transformation de résidus de béton, d'enrobés bitumineux ou de briques sur un site extractif, R.V.Q. 3097 - PA2022-084 (Ra-2364)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à la récupération, au recyclage, à l'entreposage ou à la transformation de résidus de béton, d'enrobés bitumineux ou de briques sur un site extractif, R.V.Q. 3097.*

Madame la conseillère Bianca Dussault demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Éric Ralph Mercier, Jackie Smith et Bianca Dussault.

En faveur : 16      Contre : 5

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2022-0912** *Règlement modifiant le Règlement intérieur sur l'organisation administrative de la ville relativement à ExpoCité, R.V.Q. 3103 - EX2022-047 (Ra-2368)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement intérieur sur l'organisation administrative de la ville relativement à ExpoCité, R.V.Q. 3103.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

***Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil relativement à la rémunération du président d'une commission consultative du conseil, R.V.Q. 3111 – DG2022–040 (Ra-2365)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est proposé d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil relativement à la rémunération du président d'une commission consultative du conseil, R.V.Q. 3111.*

Monsieur le conseiller Claude Villeneuve demande le vote.

Conformément à l'article 93 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville, R.V.Q. 1722*, monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, au nom du comité exécutif, demande de retirer le sommaire décisionnel DG2022–040.

**Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions est tenue à l'intention des citoyens.

**Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Clôture de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le président déclare la séance close à 21 h 31.

Louis Martin  
Président

Julien Lefrançois  
Assistant-greffier

Véronique Dallaire  
Vice-présidente

JL/ir